



## Flop chef de la Derne



Dans son cadre privilégié, classé en zone N, en surplomb de la rivière (catégorie 1), le méthaniseur gastronomique et entérite (3 épines) de la Derne (63500 St-Rémy-de-Chagnat), vous propose sa plâtrée du jour et son menu explosif avec son fameux :

### POT AU FEU bouillonnant de DIGESTATS

(fumiers, lisiers, boues d'épuration, matières stercoraires d'abattoir) macéré dans **son jus** de substances toxiques, **de coulis** d'antibiotiques, de pesticides et autres alléchantes hormones, relevé par le célèbre et incontournable **fumet** d'œufs pourris (méthane, dioxyde de soufre, ammoniac) aux **herbes aromatiques locales** (déchets végétaux, déchets de fabrication de charcuteries industrielles et autres industries alimentaires) accompagné d'une **écrasée/purée** de cadmium (métaux lourds) déposé grossièrement sur **un lit** d'Eau Mère trouble (rivière locale).

**Plateau aromatique** de dioxyde de carbone, de sulfure d'hydrogène et de **compotée** de composés chlorés et/ou pour finir en nausée, **la farandole** de bactéries, spores et parasites... **Boissons et apéritifs** covid compris.

**L'équipe vous souhaite une bonne DIGES (TAT)...TION !!!**

Réservations possibles à la mairie de Saint-Rémy de Chagnat

Produits issus de l'agriculture industrielle française avec OGM (Organisme Génétiquement Mauvais)

Engagement n°1 : « Nous utilisons exclusivement des produits récoltés en plein air »

### Nos labels certifiés PAS BIO



### Avis TRIPATOUILLOR

« opposition citoyenne » « catimini et silence » « pas d'information et de concertation » « recours citoyens » « dangers, pollutions » « collectifs » « GREFFE » « subventions » « gaz à effet de serre » « CIVE/alimentation » « modification réglementation, déclaration des procédures » « Châteaulin, août 2020 » « transition écologique/matériaux fossiles » « intrants, plan d'épandage » « lobbies » « agriculture industrielle » « santé des citoyens » « énergiculteurs » « acidification de l'eau » « canalisation de gaz ». « Bio gaz ??? !!!!!... »

## Les "pauvres" réponses écrites à nos recours

Aux questions posées en septembre dernier à M. le Maire (manquement au PLU, dégradation de la voirie, sécurité, risques environnementaux encourus, tracé gazoduc...), aucune réponse n'a été apportée. Tout aurait été dit en réunion publique du 2 septembre. C'est bien aux élus municipaux de répondre à ces questions soulevées par le CM de décembre 2019. Oralement il nous est objecté que **le vote du conseil municipal a été favorable car de toute façon, il aurait été accepté par le Préfet. Un comble !**

Au recours gracieux contre le permis de construire du méthaniseur, le Préfet répond par moult citations d'articles de loi... En clair, un exploitant peut construire un méthaniseur en zone N. Le Préfet poursuit en précisant que :

**\*100% des matières utilisées seront de provenance agricole (on s'en souviendra!)**

**\*l'adaptation du projet au terrain naturel est optimale (condescendance et mépris de nos interrogations)**

**\*des contrôles périodiques de nature à limiter la survenance de dysfonctionnements (les limiter seulement et contrôler tous les cinq ans !)**

**\*l'installation étant tout juste inférieure à la limite n'imposant pas une demande d'autorisation et d'enregistrement, les enquêtes publiques et l'information du public ne sont pas obligatoires.**

Aucune réponse quand aux risques environnementaux, sanitaires et sécurité.

M. le Sous-Préfet répond quant à lui qu'un lotissement à la Derne pourra toujours être envisagé puisque la distance minimale de 50m est respectée.

**Autrement dit : "Circulez, y'a rien à voir"**

## La méthanisation de plus en plus remise en cause

### Partout des collectifs ou des associations de riverains

Chaque nouveau projet de méthaniseur "agricole" suscite réprobations et oppositions. De nombreux associations ou collectifs, comme le nôtre, sont créés dès qu'une nouvelle installation est annoncée car, partout, les citoyens prennent conscience des dangers de ce système de production d'énergie et refusent les atteintes à leur environnement immédiat.

### Ces derniers mois plusieurs projets ont été mis en échec :

**Saint-Junien (87)** annulation du projet par le TA de Limoges,  
**Trémollet (22)** suspension des travaux par le TA, **Serbonnes (89)** projet arrêté car "non rentable" et forte opposition citoyenne,  
**Hauterive (03)** projet rejeté par Vichy Communauté ...

Mais **le lobby de la méthanisation réagit** : nombreux "spots" publicitaires et pseudo-documentaires à la télévision commandités par GRDF, l'ADEME, les agriculteurs méthaniseurs etc ... Attention aux mensonges véhiculés (gaz vert !!!!!...)

Face aux multiples débats et polémiques un peu partout en France où veulent s'implanter des méthaniseurs et à la demande d'un Sénateur du groupe "Ecologie Solidarité et Territoires", une **Mission d'information sur la méthanisation** a été annoncée en février.

23 Sénateurs de tous bords politiques ont été nommés pour constituer la Commission chargée d'étudier les enjeux et impacts du développement de la méthanisation dans le mix énergétique français et de publier un rapport avant l'été. Ce sujet ne semble pas faire l'unanimité chez eux. **La fuite en avant de l'Agriculture intensive suscite quelques inquiétudes** a indiqué à Agra Presse le Sénateur Daniel Salmon, rapporteur de cette mission.



**Nous ne lâchons rien. RDV au printemps !**



## Les dessous cachés de l'usine de la Derne. Une opération qui sent vraiment très mauvais.

Le journal de CPEV n°2 / mars 2021

## Collectif pour la Préservation et l'Embellissement de la Vie à Saint-Rémy de Chagnat



### Tourisme en Auvergne Visitez la Derne Un grand site déclassé



**Courriel du collectif**  
[contact@cpev63500.fr](mailto:contact@cpev63500.fr)

**Notre site web**  
[cpev63500.fr](http://cpev63500.fr)

Notre collectif est toujours là, toujours opposé à cette usine de méthanisation qui, dans quelques mois, après son (éventuel) démarrage, pourrira et empuantira la vie de nombreux habitants du village. Bien que les travaux soient avancés, nous combattons toujours ce projet avec l'objectif de le mettre en échec.

Ce deuxième numéro de notre journal vous rend compte de nos interventions et actions de ces derniers mois et vous informe des nombreuses questions qui restent en suspens et auxquelles personne ne veut répondre. Quelques exemples :

- Les intrants (10 800 tonnes/an déclarés aujourd'hui) : qui les fournira, d'où et de quelles distances viendront-ils ?
- Le digestat : quel est le plan d'épandage ? Où et à quelles distances sera transporté et dispersé ce prétendu engrais ? Quels agriculteurs ont déjà conventionné avec la SAS Deloche ?
- La canalisation de gaz : Où sera-t-elle enfouie ? Qu'en sait la Mairie ? Quelle décision doit-elle prendre et autorisations donner ?
- Transports de matières (intrants puis digestat, environ 22 000 tonnes/an) : Quels véhicules ? Combien chaque jour ? Venant d'où, allant où ? Coût induit pour le contribuable de l'entretien des chaussées qui seront nécessairement très dégradées ? Comment assurer la sécurité dans les villages (le bourg, la Malotière) et sur la route du Vernet au niveau de la Derne ? Quel coût carbone lié à ces transports ?

Nous vous disons aussi notre ressenti à l'occasion de notre visite autour d'un méthaniseur, celui de Siaugues-Sainte Marie en Haute-Loire. C'est l'enfer : l'odeur insupportable d'abord, puis le trafic incessant des tracteurs traversant le village à pleine vitesse, dégradant les voies publiques et sources de dangers pour les habitants, dont les enfants, dans les fossés les écoulements infâmes de nature indéterminée (par nous)...

Partout en France, émergent des collectifs ou des associations de citoyens s'opposant à chaque nouveau projet de méthaniseur. Ce n'est pas un hasard. Les personnes qui s'organisent ainsi ne sont pas des "professionnels" de l'agitation ou des "écologues" forcenés. Ce sont, comme nous, des gens ordinaires sans compétences particulières sur la question de la méthanisation mais qui s'informent d'abord, s'inquiètent ensuite puis exigent des solutions, de la concertation et de la transparence dans les prises de décisions.

C'est ce pour quoi nous nous battons en espérant qu'un maximum d'entre vous viendrez nous renforcer.

CPEV



**Le 12 décembre 2020, nous étions rassemblés devant le site de la Derne pour faire entendre notre désaccord**

## Depuis notre premier journal... CPEV toujours sur le terrain

30/10/20 : Envoi du journal du collectif avec lettre d'information à tous les élus de la République de la région (sénateurs, députés, conseillers régionaux et départementaux, maires de notre territoire, API). Mais aussi associations, médias. Distribution aux foyers de St- Rémy de Ch.

13/11/20 : Nouvelle lettre au préfet argumentée cette fois-ci par la présence de parcelles constructibles proches de la construction du méthaniseur.

16/11/20 :

- Lettre ouverte aux conseillers municipaux. Remise de cette lettre et du journal du collectif lors d'une manifestation citoyenne devant la mairie avant la tenue du conseil municipal. **Réponse : le maire ferme la porte à clef de la mairie.**

- Vote favorable du conseil municipal de St Rémy de Ch. pour la motion pour la gestion permettant l'accroissement de la disponibilité en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont : retenue collinaire ? sur l'Eau Mère ? Projet à St Jean en Val ?

Novembre/début décembre 2020 : Préparation d'une manifestation citoyenne d'opposition au projet de méthanisation (autorisations, communiqués de presse pour les médias, associations, élus...).

2/12/20 : Réponse de la Préfecture au recours du 30/09/20 : requête rejetée.

10/12 /20 : Soutien de la fondation Pierre Rabhi et de nombreuses associations.

11/12/20 : Article dans le journal le Semeur Hebdo

12/12/20 :

- Organisation de la Grande Manifestation à la Derne

- Reportage télévisé dans le journal du soir de FR3 avec compte rendu de la manifestation.

13/12/20 : Article dans le journal La Montagne avec compte rendu de la manifestation.

14/12/20 : Le conseil municipal de St Germain Lembron délibère contre l'implantation d'un projet de méthaniseur rte de Gignat sur la commune de Chalus.

21/12/20 : Rencontre/réunion avec les responsables de la FNE 63 (Fédération Nationale de l'Environnement 63).

Janvier 2021 : Réunions, préparations des prochaines procédures et de l'émission H2O sur la radio France Bleu Pays d'Auvergne.

Janvier 2021 : Passage dans le journal LA GALIPOTE n° 143.

6/01/21 : Réponse de la Préfecture au 2ème courrier du 13/11/20 : demande rejetée. « Le lotissement à la Malotière peut être réalisé à 50m du méthaniseur ».

13/01/21 : la Confédération Paysanne demande un moratoire sur la méthanisation agricole.

28/01/21 : Emission H2O sur France Bleu Pays d'Auvergne entièrement consacrée au projet de méthanisation à la Derne. Débat du collectif avec l'adjoint au maire Mr Tourette.

Février 2021 : Article/alerte dans le magazine « Que Choisir » : « les énergies renouvelables, le mirage du biogaz ».

17/02/21 :

Recours auprès de la Préfecture contre le transfert du permis de construire du méthaniseur d'une EARL Deloche à la SAS MC DELOCHE.

Courrier de demande à la Sous- Préfecture pour la mise à disposition et la consultation du montage complet du projet du méthaniseur, des autorisations (règlement PLU, protection population, environnementale, de la santé, études géotechniques, Bâtiments de France, contrôles d'origine des intrants, plan d'épandage...).

Demande auprès de la mairie de St Rémy de Chagnat d'informations et de communication concernant le dossier de la future canalisation de gaz de 4km traversant le village.

Le Sénat annonce la création d'une mission d'information de 23 membres sur la méthanisation.

Le chauffage au gaz sera interdit pour les maisons individuelles neuves dès l'été 2021.

19/02/21 : visite/découverte par le collectif du village de Siaugues Ste Marie (Haute-Loire) et de l'environnement de son méthaniseur (masque à gaz très conseillé !).

ET...

Attente d'un prochain conseil municipal avec du public, la loi l'autorise avec un protocole sanitaire adapté et si protocole sanitaire allégé rencontre conviviale du collectif.

### Méthanisation, nous allons droit dans le mur.

Nous invoquons le principe de précaution, le droit à l'information, la consultation et la participation à l'élaboration des décisions reconnus par la loi.

#### Charte de l'environnement Loi constitutionnelle 2005-205

*Article 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Voir la lettre du CNVM aux sénateurs sur notre site [cpev63500.fr](http://cpev63500.fr)

### Des questions à chaque élu, restées sans réponse.

16/11/2020. Conseil municipal. CPEV remet une lettre à chaque élu les interrogeant sur le PLU, la voirie, le projet de lotissement de la Malotière, les études de sol à la Derne, les agriculteurs qui participent au projet. Nous voulons aussi savoir quelles sont les terres concernées par le plan d'épandage du digestat.

Quatre mois plus tard, aucun n'a répondu aux légitimes demandes de citoyens ordinaires s'inquiétant de l'avenir de cette commune.

Pourquoi ce silence ? Comment l'interpréter ? **Nous sommes toujours dans l'attente du dialogue avec la municipalité.**



**Attention !  
S'il y a, un jour, un méthaniseur sur la commune, ce sera pour 30, 40, 50 ans ou plus...**

## La canalisation de gaz Un équipement bien mystérieux

A l'occasion de la réunion publique que notre collectif avait demandée et qui s'est tenue le 2 septembre dernier dans la salle polyvalente, le représentant de GRDF a déclaré qu'une canalisation de gaz raccorderait l'installation industrielle de méthanisation de la Derne au réseau de gaz à Parentignat.

Depuis, aucune information n'est donnée sur cet équipement à construire, pourtant incontournable alors même que les travaux sont en cours sur le méthaniseur. Tout nous porte à croire que les décisions sur lesquelles les citoyens n'auront pas été consultés ni même informés sont déjà arrêtées. Pourtant, point n'est besoin de lire dans le marc de café pour observer qu'entre la Derne et Parentignat, il y a un village appelé Saint-Rémy de Chagnat qui sera traversé par cette canalisation, que le chemin le plus direct longe la route départementale et qu'un chantier long dans la durée et perturbant pour tous les usagers et riverains débutera assez rapidement.

Aussi avons-nous sollicité une nouvelle fois par lettre Monsieur le Maire de notre commune en lui demandant de nous communiquer tous les éléments à sa disposition sur ce dossier s'il en a déjà connaissance ou, au fur et à mesure, dès qu'il les aura en sa possession, à savoir :

- les études préalables ou définitives de la canalisation de gaz avec les plans entre la Derne et Parentignat
- le calendrier prévisionnel des travaux
- le coût du projet
- son financement : part privée, part GRDF, part publique
- la date d'examen du projet en commission municipale
- la date de mise à disposition publique du projet pour consultation et avis
- la date de délibération en conseil municipal
- la date de réunion publique d'information sur les travaux.

Nous avons aussi souhaité qu'il lève une ambiguïté née de la déclaration de son Adjoint, lors du débat avec l'un de nos porte paroles sur l'antenne de France Bleu Pays d'Auvergne le 28 janvier dans l'émission H2O. Cet élu avait alors laissé entendre que le réseau de gaz pourrait être étendu aux habitations de notre commune alors que le représentant de GRDF avait, lui, indiqué le 2 septembre qu'il n'en était pas question.

Nous vous informerons dès que nous aurons reçu les réponses.



**La canalisation de gaz entre la Derne et Parentignat.  
Tiens donc ? Ça passe par Saint-Rémy de Chagnat !**



**La bâche non étanche du méthaniseur de Siaugues-Sainte Marie**

## Sur les traces de nos élus ? A Siaugues-Sainte Marie - Haute Loire

Avant le premier vote du conseil municipal (12/2019), quelques élus dont le Maire ont très discrètement effectué une visite du méthaniseur de Siaugues Ste Marie. Ils n'ont probablement rien senti et peu vu !

Le mois dernier, nous nous y sommes aussi rendus ayant eu écho de problèmes confirmés par des habitants et, sidérés, nous avons découvert une situation catastrophique même si nous ne sommes pas entrés dans l'usine et n'avons pas vu l'exploitant.

- 1. Les odeurs** sont quotidiennes pour une partie du village, odeurs prégnantes d'œufs pourris. Qui dit odeur dit gaz "toxiques" (ici, au moins H<sub>2</sub>S) Aucune étude d'air n'a été faite. Des maisons bien dans l'axe du vent à quelques centaines de mètres du méthaniseur sont invendables nous dit-on. Tout un quartier renifle tous les jours les odeurs mais elles se promènent régulièrement dans tout le village, vers l'église, la Mairie ... Si une entreprise utilise une partie de l'énergie venant du méthaniseur proche, nous apprenons que les ouvriers ne peuvent travailler qu'avec les fenêtres fermées.
- 2. Le trafic routier.** Les tracteurs et autres transports pour le méthaniseur passent devant l'école notamment et sont accusés de défoncer la chaussée sur leur itinéraire. Vitesse excessive (que nous avons constatée), sécurité, poussière par temps sec, boue par temps humide, sont quelques-unes des questions qui semblent "insolubles".
- 3. Des cultures dédiées.** L'exploitant produit sur la commune plus de 80 ha de maïs entièrement dédié à son méthaniseur. Une retenue collinaire avec prise d'eau sur un ruisseau permet l'irrigation de cette culture.
- 4. Bilan carbone.** En principe les agriculteurs apportant des intrants (plusieurs ont renoncé) repartent avec leurs véhicules chargés de digestat. Ici, il y a essentiellement des retours à vide qui multiplient donc les voyages et le trafic. Par ailleurs, l'exploitant récupère du petit lait qui vient de la laiterie de Beuzac à 70 km du méthaniseur... 140 km aller-retour. On marche sur la tête.
- 5. Incidents** Au moins une pollution (déversement de digestat) de la rivière a fait l'objet d'un constat.
- 6. Renchérissment des terres agricoles.** A Siaugues, les terres semblent accaparées au prix fort par l'énergiculteur. Conséquences : au moins un agriculteur est parti ailleurs faute de pouvoir s'agrandir.

**Alors quand on voit de près l'installation déjà vieillissante, ce chantier un peu bordélique, on ne peut qu'être dégoûté et horrifié ! Et tout ça n'a que 10 ans de fonctionnement! Raisons d'être, ici, suspicieux et vigilants.**